

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 122 (1977)
Heft: 4

Artikel: Quelques réflexions sur la guérilla (première partie)
Autor: Plauche, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques réflexions sur la guérilla

(Première partie)

par le brigadier R. Planche

1. Introduction

Dans son rapport du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse, le Conseil fédéral parle à plusieurs reprises d'une forme de combat de guérilla et définit son objectif comme suit, je cite :

- « — d'une part, empêcher l'adversaire de dominer complètement les territoires occupés et
» — d'autre part, de préparer la libération du territoire. »

Le « quoi » de l'intention est parfaitement clair, mais il reste encore à définir le « comment » !

Etant donné qu'il n'existe, que je sache, pas encore de directive précise pour la conduite de la guérilla, j'ai jugé intéressant de développer librement devant vous quelques idées sur ce genre de combat, ses possibilités et sa conduite.

Je ne prétends pas avoir fait entièrement le tour du sujet, mais j'ai seulement essayé de dégager les principes essentiels sur lesquels est basée la guérilla.

Les quelques réflexions que m'inspire le thème ne sont pas forcément celles de l'EMG et les idées exposées n'engagent donc que leur auteur.

Je me propose de suivre le plan suivant :

- en guise d'introduction, rappeler, d'une part, l'origine de la guérilla, du vocable, et tenter de définir ce que représente pour nous ce mot ;
- essayer, d'autre part, de dégager des enseignements en partant de quelques exemples de la guerre de 39-45 ;
- partant partiellement de ces leçons, définir les formes possibles de guérilla, à la lumière du droit de la guerre ;
- déboucher ensuite sur les aspects influençant la conduite de la guérilla, tels que : terrain, moyens (effectif, équipement, logistique), instruction, missions possibles ;
- tirer finalement les conclusions sur ce que nous devrions entreprendre chez nous pour mener à bien cette délicate et ultime opération militaire.

2. Origines de la guérilla

Tout au long de l'histoire, cette forme de résistance, c'est-à-dire de refus, d'opposition à toute forme de sujétion d'un occupant, a été utilisée avec plus ou moins de succès. Je cite pour mémoire :

340-338 avant J.-C. Soulèvement des Latins contre Rome et la soumission du Latium.

73-71 avant J.-C. La révolte des esclaves contre Rome. Spartacus, leur chef, tué en 71 avant J.-C., après avoir tenu tête aux légions romaines pendant deux ans. Il fut vaincu par Pompée et Crassus.

772-803 Soulèvement des Saxons contre Charlemagne.

1791-1803 Plus près de notre époque, la Chouannerie, insurrection royaliste des Vendéens et des Bretons qui causa la mort de la moitié de la population des régions soulevées (500 000-600 000 morts). Toute la population du sud-ouest de la France aurait été anéantie si Napoléon n'avait pas pacifié la Vendée.

1807-1814 Guerre entre l'Espagne et les armées d'invasion françaises.

Le mot guérilla vient du reste de cette époque. Guerre se dit en espagnol *guerra* et petite guerre *guerrilla*. Cette appellation a prévalu sur d'autres termes tels que guerre de partisans, insurrection (soulèvement contre un pouvoir établi), résistance.

La guérilla est donc une forme de combat composé d'une multitude de petites actions, harcèlement, embuscade, destinées à user l'occupant, lui saper le moral et lui rendre toute conquête territoriale intenable. C'est une guerre sans front où le gain de terrain n'intervient pratiquement jamais et où le sabotage et l'assassinat sont de règle; guerre menée par des troupes régulières ou des « résistants ».

Lorsque le facteur idéologie prime, on parle de guerre de partisans. Cela fut surtout le cas dans les pays de l'Est, comme moyen de combat des révolutionnaires.

Pour certains, la guérilla est une forme de guerre. Pour nous, elle ne peut être qu'une ultime forme de combat ou un procédé de combat prolongeant un combat opératif.

On distingue deux types de guérilla: la guérilla urbaine et la guérilla rurale.

Carlos Marighela, qui fut le chef de l'armée de libération nationale (ALN) au Brésil jusqu'à sa mort en 1969, pensait que le départ de la résistance ne pouvait se faire valablement que dans les villes. Ainsi, selon lui, la guérilla urbaine déclencherait la guérilla rurale, dont la préparation, disait-il, dépendait de la lutte urbaine. Cela est sans doute vrai pour l'insurrection où seul le pouvoir établi dispose d'une police et d'une armée. Pour nous, je serais tenté de prétendre le contraire: la guérilla telle que nous pouvons la concevoir trouverait son prolongement dans la résistance urbaine, stimulée par les succès de la première.

En fait, pour être crédible, la résistance doit être totale. C'est l'ensemble de la population du pays qui doit se sentir concernée; seuls les procédés de cette résistance doivent être adaptés au milieu. Cette méthode de combat serait aussi celle qui permettrait les appuis réciproques et l'aide de la population, mais n'anticipons pas!

3. Leçons tirées de la résistance dans les maquis de Haute-Savoie (1942-1944)

A. Le maquis du plateau des Glières

Faisons maintenant une rapide analyse de l'action du maquis des Glières.

Les données de cette étude sont tirées, pour l'essentiel, des excellentes revues d'information et de documentation des années 1968 à 1974, qui étaient publiées par la subdivision renseignements et sécurité du groupement de l'EMG, sous l'experte direction du colonel EMG Reichel.

Permettez-moi de vous remémorer brièvement les événements principaux de cette action:

Nous sommes en 1942, l'armée allemande pénètre en zone dite libre. L'armée française de l'armistice est dissoute. Le gouvernement de Vichy a ordonné l'arrêt de toute forme de combat.

Un noyau formé de l'élite des cadres du 27^e bataillon de chasseurs alpins (BCA) décide de ne pas obtempérer aux ordres et de continuer à résister à l'occupant, en prenant le maquis sous le nom d'armée secrète (AS).

En 1943, on recrute des troupes. Elles proviennent des cadres et soldats du 27^e BCA, ainsi que des travailleurs français désignés pour

aller en Allemagne renforcer la main-d'œuvre allemande, et qui préfèrent prendre le maquis.

Les troupes de ce maquis se trouvent en ordre dispersé autour du massif des Aravis; elles sont placées au début sous le commandement du commandant Vallette d'Osia, puis, à fin 1943, sous celui du lieutenant Morel, et dès le 18 mars 1944 sous celui du capitaine Anjot.

En automne 1943, la liaison est établie avec la direction des opérations spéciales britanniques à Manigod, où se trouve une école de sous-officiers clandestine, commandée par le capitaine d'aviation de réserve Romans-Petit. On attend de cette direction qu'elle fournisse des armes pour le soulèvement.

Le souci majeur des dirigeants est de parfaire l'instruction de leurs troupes, particulièrement: au combat sans arme, à l'emploi des explosifs, aux armes anglaises et américaines ainsi qu'au secourisme et au camouflage.

Dans l'esprit des chefs du maquis et des comités de Londres, les forces françaises libres de Haute-Savoie seront appelées à jouer au jour J le rôle d'abcès de fixation. On ne sait pas très bien en quoi consistera cet « abcès », mais on est résolu à causer à l'occupant un maximum de pertes.

Sur le plan opératif, le problème le plus difficile à résoudre est posé par la nécessité de parachuter un nombre d'armes qui soit suffisant pour permettre le déclenchement d'une véritable insurrection de masse, car on est d'avis que seule une insurrection généralisée (3^e stade de la guérilla) est à même de conférer à un mouvement de résistance le poids décisif.

C'est donc pour assurer la réception d'un parachutage de masse que le 27^e BCA recevra sa première mission opérative.

Mission donnée au maquis des Glières:

- tenir le plateau des Glières assez longtemps pour permettre à l'aviation alliée d'y larguer l'équipement destiné à une brigade au moins.

Choix du secteur de guérilla

Le secteur est choisi en fonction de:

- son étendue, qui représente environ un carré de 20 km de côté, soit une superficie de 400 km²;

— son relief, qui présente l'aspect d'un solide bastion montagneux, difficilement accessible, car aucune route carrossable n'y pénètre.

L'occupation du secteur a lieu le 29 janvier 1944.

L'effectif du maquis est alors de 140 hommes. Ils seront 465 le 8 février 1944.

Les parachutages

Du 13 février 1944 au 11 mars 1944, 580 containers sont déposés, représentant un poids d'environ 110 tonnes, soit l'habillement, l'armement léger et les munitions pour environ 10 bataillons (500 000 coups de munitions: 1500 coups par mitrailleuse, 300-400 coups par mitrailleuse, 200 coups par fusil, 3-4 grenades par soldat). Ces actions spectaculaires n'échappent pas à l'occupant.

Le 23 mars 1944, la 157^e div. mont. allemande, renforcée par les éléments de la milice de Darnand, soit environ 20 000 hommes, prend position et encercle le secteur tenu par les forces du maquis.

L'idée de manœuvre de l'attaquant se résume ainsi: fixer le gros de la défense avec un premier échelon; avec le second la déborder, et là où ce n'est pas possible, la saturer. A cet effet:

- verrouiller le quadrilatère par un cordon renforcé de blindés qui tient la ceinture Saint-Laurens–Thorens–Naves–Thônes–Saint-Jean-de-Sixt–Le Petit-Bornand avec 1 groupement de combat;
- s'emparer du plateau avec 3 groupements régimentaires effectuant une attaque concentrique à partir de Ghuy, Entremont et Le Petit-Bornand.

L'idée de manœuvre du défenseur, le capitaine Anjot, est simple: tenir le plus longtemps possible l'assaillant en échec et, quand on ne peut plus faire autrement parce qu'on va être débordé, se replier pas à pas vers le centre du dispositif.

Les Allemands déclenchent l'attaque le 25 mars 1944. Je vous passe les détails de ce combat que la disproportion des forces en présence accélère.

Le 26 mars 1944 à 2200, l'ordre de se replier en direction du Parmelan est donné. Eclatement par petits groupes pour « s'exfiltrer » chacun en direction de son maquis d'origine, si vous me permettez ce néologisme.

Une centaine d'hommes réussira à déjouer le cordon d'encerclement et à échapper au massacre.

Le BCA aura perdu les deux tiers de son effectif et le 90% de ses cadres.

L'occupant, lui, aura perdu en tués et blessés graves plus d'un millier de combattants.

Sur le plan tactique, l'opération est un échec.

Sur le plan opératif, le bilan est positif: l'action du plateau des Glières redonne confiance aux Français de Haute-Savoie. En effet, en mai 1944, les effectifs de l'armée secrète (AS) ont doublé et les maquis agissants plus au sud ont pu recevoir plus de 1000 containers.

Leçons à tirer

1. *L'unité nationale* est l'élément essentiel à la réussite d'actions de guérilla. La division des Français en deux clans a compliqué les actions de la résistance et a risqué souvent de provoquer la guerre civile. La collaboration avec la population civile est primordiale.

2. Une action de guérilla doit si possible toujours être *liée à une opération des forces principales*, pour empêcher l'occupant de réunir ses moyens pour frapper en force un seul objectif. Si ce n'est pas le cas, on augmente le risque que la population civile subisse des actions de représailles ou de déportation et, partant, que son moral soit ébranlé et qu'elle ne veuille plus collaborer avec les forces de la Résistance.

3. *L'espace de manœuvre doit être très grand* pour pouvoir esquiver la bataille décisive en s'exfiltrant avant son déclenchement et pour se reconstituer ailleurs pour frapper à nouveau. La troupe de guérilla manquant d'appui lourd aura toujours le dessous dans une bataille rangée.

4. *Les biens logistiques* doivent déjà se trouver *sur place*, décentralisés. La recherche des biens du soutien par recours aux ressources facilite à l'occupant la détection de zones de résistance et en général travaille contre le maintien du secret.

5. Une action de guérilla bien menée provoque *un regain de confiance dans la population*. Le sacrifice des soldats du maquis des Glières eut un effet régénérateur d'énergie et d'espoir dans la destinée de la nation française.

B. *Le maquis du Vercors*

Permettez-moi maintenant de faire une rapide analyse de l'action du maquis du Vercors.

L'organisation de ce maquis débute en 1942.

Terrain

L'endroit choisi, le massif du Vercors, est un massif montagneux, coupé de profondes gorges et situé entre Grenoble et Valence. Il est entouré des cours d'eau du Rhône, de l'Isère, du Drac et de la Drôme.

Le secteur a été choisi en fonction de deux critères principaux :

1. Terrain présentant des caractéristiques propres à la défense.
2. Terrain offrant la possibilité d'aménager une piste d'atterrissage pour avions moyens, cargos.

C'est un quadrilatère de 70 par 35 km, soit une superficie de 2450 km².

Moyens

Ce maquis est articulé en deux groupements de combat. Ses hommes proviennent d'étudiants aux universités de Lyon et Paris, d'ouvriers ainsi que de quelques cadres et soldats venus de l'armée française de l'armistice, dissoute.

Pierre Dalloz commande un des groupements, le D^r Ravalec commande le second, connu sous le nom de francs tireurs, d'appartenance communiste.

Pierre Dalloz avait reçu au début de 1943 l'annonce du général de Gaulle, par l'intermédiaire du général Delestraint, commandant de la Résistance française, que le projet « Montagnards » avait été accepté. Ce projet décrivait l'organisation et l'implantation du maquis du Vercors.

Mission exécutée au mot clé « Montagnards » :

- occuper la position massif du Vercors ;
- appuyer les forces d'invasion alliées venant de la Méditerranée par des actions coordonnées avec celles-ci contre les troupes allemandes engagées dans le sud-est de la France, dans le but de les désorganiser et de les affaiblir.

A cet effet :

- préparer une piste d'atterrissage capable de recevoir une importante formation aérotransportée pour renforcer les troupes des maquis.

On insistait bien sur le fait que l'opération « Montagnards » ne serait exécutée que dans le cadre de l'opération de débarquement sur les côtes françaises de la Méditerranée.

Installation de la position

Armement

Au début de 1943, le maquis du Vercors manque presque totalement d'armes et de munitions. Il est prévu de l'approvisionner par la voie des airs.

Organisation

Quatre bureaux se répartissent les tâches suivantes :

- 1^{er} bureau : assure la liaison avec les offices intéressés de Grenoble tels que : les services industriels pour l'électricité, les Ponts et Chaussées, l'inspecteurat des forêts ;
- 2^e bureau : problème de transmission et de service de renseignements pour les nouvelles venant ou allant à Alger et à Londres ;
- 3^e bureau : planification et engagements militaires ;
- 4^e bureau : personnel, recrutement, instruction des troupes, comptabilité.

Vers le milieu de 1943, le maquis comprend 350 hommes répartis en 9 dépôts.

Instruction

L'instruction débute dans le premier semestre de 1943. On s'exerce au tir dans les vallées reculées du Vercors, pendant les fins de semaines.

Pour contrôler l'instruction, on organise des raids dont les objectifs vont du sabotage d'un dépôt d'essence à celui d'un poste de garde de l'occupant. Par ces procédés d'instruction, on subit aussi de cruelles pertes. Le chef d'un des deux groupes, Pierre Dalloz, identifié et poursuivi par la Gestapo, doit fuir vers Alger. Il sera remplacé plus tard par le colonel Huet.

Malgré ces revers, la construction de la piste d'atterrissage va bon train. L'hiver 1943-1944 est occupé à parfaire l'instruction des troupes et à recruter les combattants choisis dans les villes et villages environnant le Vercors. Ces hommes, tout en gardant leur emploi, consacrent leurs loisirs à l'instruction militaire.

Cependant, les activités du maquis éveillent l'attention de l'occupant. De janvier à mars 1944, les Allemands lancent quelques attaques à portée limitée et harcèlent Halleval et Saint-Julien-en-Vercors. En avril 1944, un poste composé de la garde mobile du gouvernement de Vichy est installé à La Chapelle-en-Vercors.

Pour parer à de nouvelles incursions de l'occupant vers l'intérieur du massif, les maquisards établissent des barrages sur les accès et passages obligés, dans les gorges et les tunnels, à l'aide de mines et d'explosifs, ce qui cause des pertes appréciables dans les rangs allemands et limite leur exploration.

La mobilisation du maquis du Vercors

Lors d'un voyage à Londres, en juin 1944, Pierre Dalloz constate que le comité de la France libre n'est plus au courant du plan « Montagnards ».

Cela provient d'une part d'un remaniement de personnel dans les bureaux et d'autre part du fait que le débarquement de Normandie reste la préoccupation majeure de tout l'état-major. Deux bureaux étaient chargés des opérations internes en France, et, au lieu d'échanger leurs renseignements, ils travaillaient en vase clos, chacun voulant surpasser l'autre.

Le soir du 5 juin 1944, la veille du jour que l'on baptisera par la suite « le jour le plus long », Dalloz retrouve le plan « Montagnards » oublié dans un tiroir.

Le même soir, la BBC lance vers la France le message suivant : « Ordre à tous les maquis de France : début des sabotages et des activités de guérilla. » En donnant ce ordre, on a tout simplement omis d'exclure l'opération « Montagnards », qui, je vous le rappelle, devait être déclenchée seulement en liaison avec un débarquement en Provence.

Comme on va le voir, ce tragique oubli aura des conséquences catastrophiques.

Se basant sur ce message radiodiffusé, la mobilisation des hommes du maquis du Vercors est décrétée. Dans l'esprit des chefs de ce maquis, deux idées prennent forme :

1. L'invasion se fait par la Méditerranée.
2. Les alliés vont renforcer la résistance du Vercors en utilisant, dans les prochaines heures, la piste d'atterrissage de Vassieux qui est pratiquement achevée.

Le 6 juin 1944, l'armée du Vercors, comme on l'avait baptisée, est mobilisée. Elle est forte de 1500 maquisards qui montent sur leur place de rassemblement.

Le 9 juin 1944, les trois accès principaux du massif du Vercors sont barrés et l'on n'attend plus que les renforts venant des airs.

Cette mobilisation ne passe bien entendu pas inaperçue. Au matin du 15 juin 1944, l'occupant tâte le dispositif de cette armée du Vercors et s'empare de Saint-Nizier.

Quelques semaines se passent sans autre action. Le maquis se renforce et dispose alors d'environ 4000 combattants qui parfaient leur instruction.

Le 14 juillet 1944, alors qu'on célèbre la fête nationale, 80 bombardiers américains survolent le massif du Vercors et larguent des armes, des munitions et du matériel en utilisant de grands parachutes tricolores!

Les Allemands, qui peuvent admirer ce déploiement haut en couleur, réagissent en bombardant le plateau de Vassieux et en incendiant La Chapelle-en-Vercors.

L'attaque décisive allemande part le matin du 21 juillet 1944.

Alors qu'une division a bouclé le périmètre du massif, une seconde division est lancée à l'attaque vers le centre du dispositif défensif. Je vous passe les détails de cette opération, tout intéressants qu'ils soient, sauf le plus tragique: à 0930, 40 avions allemands tirant chacun un planeur, atterrissent sur la piste de Vassieux. Les Français ne réagissent pas, croyant assister à l'opération de renfort prévue par les Alliés. Les SS sortant de leurs carlingues en tirant les détrompent, mais il est trop tard. Ce commando aérotransporté massacre tout ce qui se trouve là de vivant, tuant soldats, femmes et enfants.

Le 21 juillet 1944, le colonel Huet expédie en plein combat un message à Londres dont la fin est ainsi rédigée, je cite: « Nous conserverons dans nos esprits l'amer sentiment d'avoir été abandonnés au moment du combat, seuls, sans aucune aide. »

La fin de la résistance du Vercors est proche, le commandement du maquis décide de dissoudre le groupement.

Le 23 juillet 1944, ordre est donné de «s'exfiltrer» par petits groupes soit à l'intérieur, soit en direction du nord, et de continuer à «maquiser dans le maquis», selon le terme du colonel Huet, c'est-à-dire à mener une guérilla conduite aux petits échelons.

Ceux qui réussirent à échapper à l'action de nettoyage qui suivit allèrent grossir les rangs des troupes alliées qui, ayant débarqué le 15 août 1944 en Provence, libérèrent Grenoble le 22 août 1944.

Les Français perdirent dans cette tragique résistance 750 soldats sacrifiés sur l'autel de la négligence.

Leçons à tirer

Cet exemple pourrait se passer de commentaire, car il est suffisamment parlant. Je relève cependant cinq leçons :

1. *Le manque de coordination* entre l'opération principale et celle, secondaire, de guérilla — n'a-t-elle pas commencé quinze jours trop tôt? — fut la raison principale de ce retentissant échec.

Le cas du Vercors démontre que le principe tactique de l'opportunité d'action doit, si possible, toujours être appliqué pour des actions de ce genre.

2. Cet exemple met aussi en lumière le fait que les actions de guérilla doivent être *conduites et gardées en mains du chef qui dirige l'opération principale*.

3. *Ne jamais rechercher un affrontement en bataille rangée*, le manque d'armement lourd ne le permettant pas, mais disparaître au moment propice, se regrouper ailleurs pour frapper rassemblés à nouveau par surprise. Se rapportant à cette leçon, on peut citer la description de la guérilla par Mao Tsé-toung qu'Alain Peyrefitte commente dans son livre *Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera*, je cite : « En sept années de lutte, il met au point, d'escarmouche en déroute, la tactique qui devait, pour finir, lui permettre de l'emporter : concentrer les forces dans l'attaque, puis les disperser aussitôt dans l'esquive ; détruire l'ennemi par surprise et ne jamais se laisser surprendre. « Quand l'ennemi avance, » nous nous retirons. Quand l'ennemi s'arrête et campe, nous le harcelons. » Quand l'ennemi s'efforce d'éviter le combat, nous attaquons. Quand l'ennemi se retire, nous le poursuivons. » Il résiste ainsi à des forces dix fois supérieures aux siennes. »

4. L'effectif engagé de la valeur d'un régiment renforcé est trop grand pour pouvoir valablement se soustraire rapidement à l'occupant. La superficie à disposition, de 2450 km², était trop faible, par rapport à l'effectif de 4000 hommes. Un groupement de guérilla ne devrait, à mon

avis, pas dépasser l'effectif du bataillon, voire, dans certains terrains on plutôt espaces, celui de la compagnie.

5. Malgré ces échecs, il faut relever que les actions de guérilla des maquis limitèrent l'utilisation des voies de communication et bloquèrent 10 divisions allemandes entre les Alpes et Montpellier pour dominer les principaux axes et assurer leur utilisation. De source allemande, on cite le cas d'une division, engagée dans le Dauphiné, qui, durant cette période, mit trois jours pour se déplacer de 60 km.

4. Forme possible de guérilla vue sous l'angle du droit de la guerre

Droit de la guerre

Je crois qu'il est intéressant d'analyser maintenant à la lumière du droit de la guerre quelles sont les formes autorisées de la guérilla.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement ce que représente le droit de la guerre. Ce droit est un ensemble de dispositions relatives à la conduite des hostilités et à la protection des personnes et des choses en cas de guerre. Il est fixé dans les Conventions internationales de La Haye et de Genève. Le droit international reposant sur le libre accord des Etats signataires, son application et son respect dépendent également de ces Etats. Il n'existe pas d'autorité supranationale dotée d'un véritable pouvoir de coercition. C'est pourquoi il appartient aux Etats eux-mêmes de faire respecter le droit de la guerre par leurs organes et leurs ressortissants se trouvant sous leur autorité.

Mais où passe la limite entre le « domaine civil » et le « domaine militaire » ?

Le droit de la guerre fait une distinction fondamentale entre :

- a) personnes et objectifs militaires qui ont le droit de combattre et qui, en contrepartie, peuvent être combattus, et
- b) personnes et objets civils qui n'ont pas le droit de combattre et ne doivent pas être combattus. Il importe que ces derniers restent donc à l'écart des personnes et objectifs militaires.

L'Etat seul est en mesure de faire cette distinction et d'en imposer le respect.

Les personnes militaires

Dans le domaine des personnes, le droit de la guerre ne définit pas les « militaires » mais retient le critère du « droit au statut de prisonnier de guerre » et en énumère les bénéficiaires: je cite:

« 1. Les membres des forces armées d'une Partie en conflit de même que les membres des milices et des corps de volontaires faisant partie de ces forces armées;

» 2. Les membres des autres milices et les membres des autres corps de volontaires, y compris ceux des mouvements de résistance organisés, appartenant à une Partie en conflit et agissant en dehors ou à l'intérieur de leur propre territoire, même si ce territoire est occupé, pourvu que ces milices ou corps de volontaires, y compris ces mouvements de résistance organisés, remplissent les conditions suivantes:

- » a) d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés;
- » b) d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance;
- » c) de porter ouvertement les armes;
- » d) de se conformer, dans leurs opérations, aux lois et coutumes de la guerre. »

Suivent encore quatre articles qui n'entrent pas en considération pour notre étude.

En résumé, et pour ne tenir compte que des personnes ayant le droit de combattre et constituant ainsi des personnes militaires et donc des objectifs militaires, il y a lieu de distinguer simplement deux catégories fondamentales:

- a) les membres des forces armées régulières;
- b) les membres des mouvements de résistance.

Les membres des forces armées régulières ont le droit de combattre et peuvent être combattus:

- a) tant qu'ils ne se trouvent pas comme patients en mains du service de santé;
- b) tant qu'ils ne sont pas tombés aux mains de l'ennemi.

Les mouvements de résistance

Dans les territoires occupés, il n'y a que des civils, à part les troupes d'occupation et d'éventuels îlots de combattants qui résistent encore ou des éléments militaires infiltrés.

Les membres des forces armées nationales sont, soit devenus prisonniers de guerre, soit redevenus civils à la suite de leur démobilisation.

Il s'instaure nécessairement une certaine collaboration entre occupants et occupés en vue de la survie de la population. Selon le droit de la guerre, l'occupant est tenu d'assurer l'ordre et la santé publics. En cas de nécessité, il est même tenu d'importer vivres et médicaments au profit de la population civile se trouvant dans le besoin.

Mais le droit de la guerre, nous venons de citer l'article, tenant compte des expériences, notamment de la seconde guerre mondiale, *accorde à la population civile le droit de s'organiser en mouvements de résistance.*

L'occupant est tenu d'accorder aux membres de ces mouvements, en cas de capture, le statut de prisonnier de guerre. Ici apparaît une certaine contradiction, l'occupant étant d'une part responsable du bien-être de la population et devant, d'autre part, tolérer que des personnes civiles appartenant à cette même population prennent les armes contre lui et puissent néanmoins bénéficier du statut de prisonnier de guerre.

Il me vient à l'esprit le cas des maquis de la Corrèze en 1944, si bien relaté dans le livre de Pierre Trouillé intitulé *Journal d'un Préfet pendant l'Occupation*. Ce journal fidèle du préfet de la Corrèze, installé à Tulle, illustre bien la contradiction précitée.

Ce préfet réussit à fournir à ses administrés les vivres nécessaires pour l'effectif de la population civile, auquel venait s'ajouter celui des maquisards de son district, et cela à la barbe de l'occupant, permettant ainsi aux maquis d'échapper à la détection allemande.

Le journal relate aussi que, malgré l'intervention des préfets et maires, la rétorsion de l'occupant envers la population civile fut par endroits terrible: à la suite d'une action des maquis de Corrèze sur Tulle, les Allemands reprirent la localité le 9 juin 1944 et pendirent en représailles 99 habitants de la cité et en déportèrent plus d'un millier.

Et vous vous souvenez encore de l'anéantissement d'Oradour-sur-Glane et de ses habitants, bourgade de 1200 habitants dans l'arrondissement de Limoges (Limousin) le même jour (9 juin 1944), représailles

terribles exécutées par la division blindée *Das Reich* de sinistre mémoire.

Le droit de la guerre autorise donc les actions de guérilla, que celle-ci soit *urbaine* ou *rurale*.

Cependant, les exemples historiques nous enseignent que la guérilla urbaine fait courir à la population civile de gros risques. Ces mouvements de résistance urbaine sont généralement peu importants et ils doivent se mêler à la population civile ou pour le moins bénéficier de forts appuis pour survivre. La population civile se verra soupçonnée, voire accusée par l'occupant, à tort ou à raison, d'actes préjudiciables à sa sécurité. Ces mouvements dépendent entièrement de la population civile pour le ravitaillement en vivres et pour les soins à leurs blessés. Il leur est difficile, voire impossible, de faire des prisonniers et de les garder, loger, nourrir et soigner; très souvent, ils les tueront et se mettront ainsi hors du droit de la guerre.

Les mouvements de résistance urbaine ont de la peine à se faire reconnaître comme tels. L'occupant les considère comme terroristes ou criminels, perturbant l'ordre public. L'importance des actions de la guérilla urbaine est relativement faible comparée aux risques que l'on fait courir à la population civile.

Cela montre que, dans l'intérêt même de la population du territoire occupé, il ne peut être question de laisser n'importe qui mettre sur pied des mouvements de résistance.

Les représailles exercées par l'occupant sur la population civile peuvent aussi retourner celle-ci contre les mouvements de résistance. *Pour être utile et efficace, la résistance doit être conçue, organisée et dirigée selon un plan d'ensemble.*

La guérilla rurale, elle, permet des mouvements de résistance importants. Ils ont leur propre organisation logistique et sanitaire, mènent leur action au grand jour et se distinguent ainsi nettement de la population civile, qui court ainsi beaucoup moins de risques de rétorsion de la part de l'occupant.

Partant de ces considérations, je m'attacherai maintenant à analyser uniquement les aspects de la *guérilla rurale*.

R. P.

(à suivre)